



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
36

Séance du 1^{er} juillet 2025

Objet

Budget 2025
du SAAD GIR 5 et 6

Décision modificative n°2

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Denigot, Torlay, Brault, Salitra, Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Porcher qui donne pouvoir à Madame Torlay
Madame Abi Fadel qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Fouchet
Madame Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 9

Votants 11

Vote

Pour 11

Contre 0

Abstention 0



BUDGET 2025 DU SAAD GIR 5 ET 6

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2024-40 du 8 octobre 2024 approuvant le budget primitif 2025 du SAAD GIR 5 et 6,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-23 du 8 avril 2025 adoptant la décision budgétaire modificative n°1 du budget 2025 du SAAD GIR 5 et 6,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice, notamment pour répondre à la demande du Service de Gestion Comptable d'annuler des titres de 2018 émis en doublons,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

ADOpte la décision modificative n°2 du budget 2025 du SAAD GIR 5 et 6 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	13 000,00 €
<i>Groupe 3 – dépenses afférentes à la structure</i>	
Compte 6541- Créances admises en non-valeur	2 025,12 €
Compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	10 974,88 €
Recettes d'exploitation	13 000,00 €
<i>Groupe 3 – produits financiers et produits non encaissables</i>	
Compte 778 – Autres produits exceptionnels	13 000,00 €

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

